

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, le nouveau hangar géant de 21 millions est-il compris dans le budget des projets spéciaux, ou fait-il partie du budget de 1968?

Troisièmement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: Le ministre des Transports aimerait peut-être incorporer les questions supplémentaires dans sa déclaration «géante» éventuelle.

L'hon. M. Hellyer: S'il m'est permis de répondre, monsieur l'Orateur, la déclaration que j'ai promis d'obtenir répondra aux première et deuxième questions, et peut-être aussi à une troisième.

Une voix: Il n'a pas encore posé la troisième.

L'INDUSTRIE

LA DEVCO—LA RETRAITE OBLIGATOIRE DES MINEURS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui devrait être posée au ministre des Forêts et du Développement rural, mais il est absent. Je la pose donc au premier ministre suppléant. Puisque la Devco a soumis au gouvernement un régime de retraite anticipée, pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a approuvé l'idée de retraite obligatoire pour les mineurs à l'âge de 60 ans?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vérifier ce point. Je pourrais transmettre la question au ministre pour qu'il y réponde plus tard.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, sauf votre respect, le ministre du Travail ou le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait peut-être y répondre. C'est une question très urgente. On l'a déjà signalée au gouvernement à plusieurs reprises. Le régime de retraite obligatoire à l'âge de 60 ans est à l'étude depuis quelque temps déjà.

Ce n'est pas un régime de pension, c'est un régime de retraite anticipée. La compagnie tient la comptabilité et exige que les noms de ces employés figurent sur les listes et soient sujets à être rappelés.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je crois qu'on devrait permettre à l'honorable député de poser sa question.

M. MacInnis: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je prétends qu'il importe beaucoup

[M. Guay (Saint-Boniface).]

que le gouvernement sache ce qui se passe, surtout les députés de l'arrière-ban.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Sans vouloir préjuger du bien-fondé de ce point de vue en particulier, peut-être est-ce vrai, mais le moment est mal choisi pour le débattre. Je prie le député de poser directement sa question.

M. MacInnis: En toute déférence, monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé la question. Je l'ai déjà posée maintes fois ces derniers mois et chaque fois j'obtiens la même réponse. Quelqu'un me renvoie à quelqu'un d'autre. N'y a-t-il personne de l'autre côté de la Chambre qui ne sache ce qui se passe?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. MacInnis: J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de prendre le temps de la Chambre en citant des précédents. Cette question a été posée bien des fois au ministre responsable. J'ai dans la main le calendrier de présence que les ministres sont censés suivre. Le ministre responsable de cette question en particulier n'est pas ici ce soir.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député invoque la question de privilège. Je l'écouterai. Peut-être lui sera-t-il permis de s'exprimer.

M. MacInnis: Je ne veux plus de ces interruptions et de ces rappels à l'ordre que se permettent les vis-à-vis. Il appartient à la présidence de les remettre à leur place. Je pourrais peut-être attendre qu'ils se fatiguent.

Des voix: Règlement!

M. MacInnis: Les voyous et les idiots ne lâchent pas.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: J'insiste pour terminer ma question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: Je suis disposé à permettre à l'honorable député de soulever la question de privilège. C'est ce que j'aimerais entendre.

M. MacInnis: Les précédents s'accumulent depuis des mois au sujet de cette question. Je sais que, si je pose une question oralement, aucun ministre n'est tenu d'y répondre, mais ils ont exprimé leur intention de la considérer comme un préavis et d'y répondre éventuellement. Les mineurs mis obligatoirement à la